

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part aux
délibérations : **9**
Date de la convocation :
23 Février 2018

Date d'affichage :
L'an deux mil dix-huit
23 Février 2018

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 2 MARS 2018

Le Deux Mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : CARRE-LAUBIGEAU Xavier donne pouvoir à LANDIER Jany, MARTIN Agnès.

SECRETARE : M. ONDET Julien a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2018-03-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-002 – Approbation du compte de gestion – Assainissement 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Assainissement de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2017

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-003 – Approbation du compte administratif – Assainissement 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2017, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 680.19		19 629.54
Opérations de l'exercice	9 318.77	10 651.00	16 127.01	14 385.57
TOTAL	9 318.77	33 331.19	16 127.01	34 015.11
Résultat de clôture		24 012.42		17 888.10
Restes à réaliser	1 491.59	0.00		

⇒ Section de fonctionnement

- 16 127.01 euros en dépenses
- 34 015.11 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 17 888.10 euros**

⇒ Section d'investissement

- 9 318.77 euros en dépenses
- 33 331.19 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section d'investissement de 24 012.42 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Monsieur LEGROS Jean-Jacques.

Monsieur LEGROS Jean-Jacques préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif Assainissement 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Assainissement 2017

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-004 – Affectation du résultat – Assainissement 2017

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
Déficit d'investissement	24 012.42
Restes à réaliser – Dépenses	1 491.59
Restes à réaliser – Recettes	<u>0.00</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	0.00
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>17 888.10</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	17 888.10

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2018	
001 Solde d'investissement reporté	24 012.42 (recette d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	17 888.10 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	0.00 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	1 491.59 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-005 – Vote du budget – Assainissement 2018

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Assainissement 2018.

Les membres du Conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Assainissement 2018 se présente comme suit :

⇒Section de fonctionnement

- Dépenses : 34 360.00 euros
- Recettes : 34 360.00 euros

⇒Section d'investissement

- Dépenses : 38 491.90 euros
- Recettes : 38 491.90 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Assainissement 2018 tel que proposé.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-006 – Approbation du compte de gestion – Commune 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Commune de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2017

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-007 – Approbation du compte administratif – Commune 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget commune de l'exercice 2017, qui s'établissent comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 627.91		172 895.29
Opérations de l'exercice	281 652.37	269 509.12	91 483.80	93 172.06
TOTAL	281 652.37	275 137.03	91 483.80	266 067.35
Résultat de clôture		-6 515.34		174 583.55
Restes à réaliser	92 916.47	48 607.84		

⇒ Section de fonctionnement

- 91 483.80 euros en dépenses
- 266 067.35 euros en recettes

Ce qui représente **un excédent sur la section de fonctionnement de 174 583.55 euros**

⇒ Section d'investissement

- 281 652.37 euros en dépenses
- 275 137.03 euros en recettes

Ce qui représente **un déficit sur la section d'investissement de 6 515.34 euros**

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Monsieur LEGROS Jean-Jacques.

Monsieur LEGROS Jean-Jacques préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif Commune 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Commune 2017

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 7, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-008 – Affectation du résultat – Commune 2017

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
Déficit d'investissement	- 6 515.34
Restes à réaliser – Dépenses	92 916.47
Restes à réaliser – Recettes	48 607.84
= Part minimum à affecter à l'investissement	50 823.97
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	174 583.55
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	123 759.58

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2018	
001 Solde d'investissement reporté	6 515.34 (dépense d'investissement)
002 Résultat de fonctionnement reporté	123 759.58 (recette de fonctionnement)
1068 Affectation	50 823.97 (recette d'investissement)
Restes à réaliser – Dépenses	92 916.47 (dépense d'investissement)
Restes à réaliser – Recettes	48 607.84 (recette d'investissement)

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-009 – Vote du budget – Commune 2018

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Commune 2018.

Les membres du Conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Commune 2018 se présente comme suit :

⇒ Section de fonctionnement

- Dépenses : 204 630.26 euros
- Recettes : 204 630.26 euros

⇒ Section d'investissement

- Dépenses : 192 725.36 euros
- Recettes : 192 725.36 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Commune 2018 tel que proposé.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-010 – Ecole privée – forfait communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe Scolaire Le Sacré-Cœur de Richelieu a sollicité la municipalité pour le versement d'une subvention pour les enfants de Crissay-sur-Manse scolarisés dans l'établissement. 2 enfants fréquentent cette école (1 élève en maternelle et 1 élève en primaire).

Monsieur Le Maire propose le forfait annuel suivant :

- 400 € pour un enfant scolarisé en école primaire
- 450 € pour un enfant scolarisé en école maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **DE VALIDER** la proposition de Monsieur Le maire
- **DE VERSER** une subvention au Groupe Scolaire Le Sacré-Cœur de Richelieu d'un montant de 850 euros soit :
 - 1 élève en primaire : 400 euros**
 - 1 élève en maternelle : 450 euros**
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaire au budget.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-011 – AMR 37 – Adhésion 2018

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'Association des Maires Ruraux de France concernant une adhésion pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **D'ADHERER** à L'Association des Maires Ruraux de France
- **DE VERSER** une cotisation de 85 euros
- **D'INSCRIRE** la dépense nécessaire au budget.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

SDIS : lettre de l'Association des Maires

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire concernant la réforme de la défense extérieure contre l'incendie. Dans son mail, le président nous informe d'un courrier adressé à Monsieur Le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire (SDIS). L'AMIL 37 notifie au SDIS qu'il est saisi par certains Maires du département inquiets de l'application de la réforme de la défense extérieure contre l'incendie. En effet, les nouveaux impératifs de distance maximum entre le risque et le point d'eau, ainsi que le débit minimum d'eau requis, ont pour conséquence le refus de tous les permis de construire. L'AMIL 37 demande au Président du SDIS des solutions face à cette problématique.

Exposition photos

Exposition les 20, 21 et 22 Juillet 2018.

55 photos retenues

Marraine : Marie-Laure AUGRY

Présence d'auteurs, d'artisans d'art et artistes locaux.

Rencontre avec les services de la gendarmerie

Rencontre avec les services de la gendarmerie le Vendredi 23 Février.

Présence de l'Association Indian Dream pour voir différents points concernant le week-end amérindien du 11 et 12 Juillet 2018. L'Association a pris note des différentes précautions à prendre concernant la sécurité et la manipulation des armes.

2ème partie de la rencontre : le Chemin Rural n° 31

Différents points abordés :

- La possibilité de passer sur le Chemin Rural n) 31
- Constructions non autorisées (zone naturelle)
- Création d'une carrière

Attente d'une réponse de la gendarmerie pour la procédure à suivre.

Prochain conseil municipal : Vendredi 6 Avril à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 23h30

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 2 Mars 2018

LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT